

Expertise & Développement

LES VRAIS ENJEUX DES REGIONALES

Le Débat sur l'évolution statutaire et son issue ont créé en Guyane une situation inédite et d'attente, voire de paralysie, alors même qu'il est urgent de se concentrer sur le traitement de la situation économique et sociale dégradée et de plus en plus explosive, que nous connaissons.

En particulier, en refusant le dimanche 10 janvier un statut d'autonomie régi par l'article 74 de la Constitution, puis en se prononçant le dimanche 24 mars pour une *collectivité unique exerçant les compétences dévolues au département et à la région tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution*, les électeurs guyanais ont placé le Conseil Général actuel et le prochain Conseil Régional, qui sera issu des élections du 14 et probablement de celles du 21 mars, dans une situation provisoire et singulière. Ces deux collectivités majeures, qui pilotent avec l'Etat l'ensemble de nos activités, devront néanmoins, bien que devenues éphémères, s'efforcer de relever un véritable défi : assumer pleinement leurs missions et participer efficacement, en partenariat avec tous les acteurs concernés, à l'élaboration d'un nouveau cadre de gouvernance territoriale. Une nouvelle collectivité que nous souhaitons être dotée des compétences et des moyens à la hauteur de nos ambitions d'excellence de développement endogène et durable.

Mais, la classe politique actuelle saura-t-elle se montrer à la hauteur des enjeux ? Les discours, les professions de foi, les catalogues d'intention, les promesses... ne suffisent pas ! Le développement économique et social d'un territoire ne se décrète pas, ni ne s'improvise !

La tâche des élus du futur Conseil Régional, et notamment de ceux de son exécutif, sera néanmoins, dans ce contexte, immense et intense. Elle réclame, pour réussir, non seulement des compétences avérées, le sens de l'intérêt général et une grande intégrité, mais aussi des capacités exceptionnelles de travail et de compréhension. La situation exige en effet que les élus soient capables d'être immédiatement opérationnels, et par conséquent qu'ils puissent très vite assimiler l'organisation et le fonctionnement de la collectivité régionale, changer les états d'esprit et les méthodes de travail, prendre connaissance des dossiers en cours et les traiter, définir de nouveaux objectifs et les mettre en œuvre, faciliter la concrétisation des mesures prévues par la LODEOM et le Comité interministériel issu des états généraux, monter des projets opérationnels pour consommer les fonds européens et d'Etat disponibles... Sinon d'importantes ressources pourraient être remises en cause et perdues ! Hormis, peut être, certaines exceptions, qui parmi les élus régionaux potentiels possède les capacités requises ?

De plus, et parallèlement, nos élus devront intelligemment s'impliquer dans la préparation du projet de loi ordinaire créant la nouvelle Collectivité Guyanaise.

Et, même si l'Etat ne les associe pas à l'élaboration de cette loi ordinaire, bien que ce soit inconcevable, le Département et la Région seront obligatoirement consultés pour avis sur le projet. Mieux, et il faut le savoir, il est de la compétence de ces deux collectivités de faire au gouvernement toute proposition relative à l'organisation territoriale de la Guyane et à son fonctionnement. Aussi, la Région, en partenariat avec le Département et tous les institutionnels locaux, se doit, dans l'intérêt général, d'être une force de propositions et de mise en synergie des acteurs de terrain. Elle devra, à cette fin, prendre toutes les initiatives nécessaires et appropriées.

Cette nouvelle Collectivité Guyanaise, bien qu'elle sera régie par le régime de droit commun de l'article 73 de la constitution, ne sera ni un département, ni une région, mais une collectivité à statut particulier dont les compétences seront, à la fois, au moins celles qu'exercent actuellement le département et la région, sans pour autant, si cela n'est pas inscrit dans la loi, bénéficier des divers mesures et programmes nationaux spécifiques aux départements, aux régions, aux DROM. Cette nouvelle collectivité n'aura pas davantage, si cela n'est pas précisé dans le texte de loi, la possibilité d'adaptation des lois et règlements prévue au premier et deuxième alinéas de l'article 73 de la Constitution.

En toute circonstance, il appartiendra donc aux élus départementaux et généraux, aussitôt après les élections régionales, de veiller ensemble à un contenu approprié de la loi et notamment de l'organisation, du fonctionnement, des ressources et des modalités de création de la nouvelle collectivité. Bien qu'un changement de statut ne suffise pas à résoudre notre problème de développement, faut-il encore qu'il ne soit pas, par son mode de gouvernance, un handicap supplémentaire. Avant de se prononcer, nos élus devront être au fait de bien de questions techniques, telles :

- ✱ Quelle composition¹ de l'assemblée délibérante et quel mode d'élection seront les plus appropriés pour garantir une certaine stabilité politique, tenir compte d'une représentativité équilibrée des territoires et d'une évolution démographique déséquilibrée et démesurée... ?
- ✱ L'exécutif devrait-il être dissocié ou non de la présidence de l'assemblée délibérante ?
- ✱ Quelles instances de contre-pouvoir et de contrôle retenir pour éviter les dérives d'une telle concentration de compétences ?
- ✱ Sachant que les dotations de décentralisation de la Région et du Département (*calculées sur la base de la population officielle et qui par ailleurs sont actuellement sous évaluées par rapport aux besoins*) ne s'additionneront pas, comment calculer des dotations suffisantes au regard de nos besoins et de notre évolution démographique et conformes au principe d'autonomie financière des collectivités territoriales ?

¹ *Contrairement à la Métropole, la Guyane ne connaît pas un nombre excessif de collectivités et d'élus, bien au contraire. A titre de comparaison, outre les élus des 360 communes Corse, les élus de la collectivité Corse et de ses 2 départements sont au nombre de 103, pour un territoire de 8.722 km² et une population de l'ordre de 300.000. Il n'est donc pas exagéré de retenir pour la collectivité guyanaise environ 60 élus, d'autant qu'ils devront être répartis dans de nombreux CA et commissions. .*

- ✱ Quelles devraient être les autres ressources à retenir, notamment fiscales?
- ✱ La gouvernance en Guyane étant bicéphale (*Etat et collectivités locales*), quel mode d'organisation et de relations territoriales définir pour faciliter la convergence des politiques publiques locales (*compatibilité, complémentarité, harmonisation...*) ?
- ✱ Quelles garanties offrir aux agents actuels de ces deux collectivités pour ne pas les pénaliser (*ils ne sont pas responsables de cette situation*) ?
- ✱ Quant on sait que l'année 2014 est celle de l'entrée en vigueur des accords de partenariat économique (*un libre-échange en notre défaveur*) et des renégociations relatives aux contrats de projet, de l'octroi de mer et des fonds structurels européens (*qui exigent toute l'attention et la maîtrise des dossiers*), peut-on prendre en plus le risque de faire coïncider l'installation de la nouvelle collectivité qui exigera aussi une grande concentration des élus ?

Il leur faudra également, après le vote de la loi, probablement en fin 2010, et dans l'attente de l'installation de l'assemblée délibérante, être très attentifs aux décrets d'application et aux diverses modalités de mise en œuvre de la nouvelle collectivité. Aussi, il serait souhaitable, et nous le pensons, que l'assemblée délibérante soit installée au plus vite, dès le premier semestre 2011, et qu'elle s'accompagne d'un renouvellement complet de la classe politique (*plus compétente dans la gestion des affaires publiques et attachée à l'intérêt général, et non aux avantages de la fonction, telle que l'indemnité de 1.200 € nets mensuels que touche actuellement un simple élu régional*). C'est en effet une urgence, car face à la 3^{ème} révolution industrielle en cours qui transforme le Monde, le développement de la Guyane ne saurait attendre, notamment l'horizon de 2014.

Avec cette « fusion » de compétences, qui devra présenter une opportunité de rénovation et d'assainissement de la gouvernance locale, les élus de la nouvelle collectivité guyanaise (*qui par ailleurs héritera des engagements antérieurs de la région et du département*) auront une rude tâche à accomplir. Tout en s'engageant dans la voie d'un véritable développement endogène et durable de la Guyane (*à partir d'un projet de société cohérent et d'une stratégie adaptée au contexte et aux objectifs*), les nouveaux élus auront à résoudre les multiples problèmes techniques que posera l'installation de la nouvelle collectivité, certes progressivement et selon un calendrier prévu. En priorité, pour engager une véritable politique de développement, il leur faudra traiter :

- ✱ de l'appropriation des compétences de la nouvelle collectivité
- ✱ du choix d'une résidence, d'une organisation et d'une nouvelle culture (*du résultat*) administratives.
- ✱ du redéploiement des agents territoriaux actuels (*en sureffectif avec une insuffisance de compétence, une redondance de fonctions...*),
- ✱ de l'unification et l'optimisation des services administratifs et de l'assemblage des logistiques et des agences de chacune des collectivités actuelles...
- ✱ de la clarification et de la rénovation du cadre constructif de dialogue avec l'Etat, les institutions locaux et les acteurs de terrains
- ✱ de l'expertise et des agences appropriées à la mise en œuvre des décisions de la collectivité
- ✱ etc.

Bref, la nouvelle collectivité ne saurait être opérationnelle, efficace et au service de l'intérêt de la Guyane avec un sureffectif (*qui obère les budgets*), une insuffisance d'encadrement (*qui conduit au gaspillage*), une administration inadaptée et une gouvernance défailante qui perdure. On attend d'elle, en particulier, qu'elle puisse offrir un cadre suffisamment flexible pour la mise en œuvre de politiques publiques locales en faveur du développement, de la cohésion et de l'intégration sociales.

Tels sont les vrais enjeux de ces prochaines élections régionales !

Aussi, durant toute cette période électorale, il est de la responsabilité de toutes les élites et compétences locales d'être attentives et présentes dans les débats à venir.

Pour sa part, notre club de réflexion, Expertise et Développement, s'efforcera d'être partout, pour décrypter l'action publique, proposer des solutions et favoriser l'accélération du renouvellement de notre classe politique.

E&D, faut-il le rappeler, s'emploie à jouer au plan local le rôle d'expertise et d'aide à la décision. Notre premier réflexe est de refuser tout ce qui, de près ou de loin, se présente comme un absolu ou prétend relever de lui. Il n'est pas de vérité première. Le fait est que la Guyane change désormais bien plus vite que nos possibilités de la changer. Au confort des revendications syndicales ou aux litanies du manichéisme nous avons choisi le seul exercice qui vaille : comprendre, décrypter, apprivoiser peut-être tout ce qui se produit de passionnant ou de déconcertant dans la Guyane actuelle.

Expertise et Développement

N. RADJOU, G. FAUBERT et R. LADOUCEUR